

DONNANT DONNANT



VŒUX ET DONS AUX DIEUX EN GAULE ROMAINE

EXPOSITION
29 AVRIL ▶ 16 OCTOBRE 2016
MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE
DE DIJON

ENTRÉE GRATUITE



MUSÉE ROMAIN



MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE DIJON – 5 rue Docteur Maret – 03 80 48 83 70 – www.dijon.fr

**Document d'aide à la visite
à partir de 8 ans**

Cette exposition va te permettre de découvrir comment s'organisaient les religions gallo-romaines.

Elle va en particulier aborder la notion du donnant-donnant : on formule un vœu à un dieu en espérant qu'il l'exauce, puis, on lui donne quelque chose pour le remercier.

Pour te repérer dans le parcours, regarde les numéros des panneaux lumineux.

Les religions antiques : l'embarras du choix

(panneau 1)

Les religions de l'Antiquité connaissent une multitude de divinités (polythéisme). On peut rendre un culte à chacune d'entre elles.

Le culte comprend toutes les pratiques – prière, don, fête, etc - rendant hommage aux divinités.



Dans l'Empire romain, le prince, ou les membres de sa famille, sont parfois considérés comme des dieux. Un culte leur est alors rendu.

Ce buste d'empereur qui représente Marc Aurèle devait servir pour le culte impérial.

Les dieux et déesses gallo-romains sont très nombreux et sont largement représentés. On les reconnaît grâce à leurs attributs c'est-à-dire grâce aux objets qu'ils tiennent.



Regarde la vitrine présentant les statuette de Clermont-Ferrand.
Reconnais-tu Mars, le dieu de la guerre, qui porte un bouclier et un casque ?
Reconnais-tu Fortune, déesse de la chance, qui porte une corne remplie de fruits et de fleurs ?

Le polythéisme romain n'exclut pas les divinités des autres. Ainsi, se côtoient Fortune, Mars et le cerf et taureau gaulois.
C'est un système religieux ouvert, où les divinités d'origine diverse peuvent cohabiter ou même s'associer.



Thirona, déesse gauloise de la lumière est ainsi « mariée » à Apollon, dieu du chant, de la musique, de la beauté masculine, de la guérison et de la lumière.

Offrir aux divinités gallo-romaines...Et avant ?

(panneau 2)

À l'époque gauloise, des rites pour les dieux existent déjà : sacrifices d'animaux, offrandes alimentaires, dons d'objets en métal. Des pièces de monnaie, des fibules (broches), et des objets déformés volontairement sont offerts aux divinités.

Observe dans la vitrine cet objet.
A ton avis, qu'est ce que c'est ?

.....
.....



Les dieux sont partout

(panneau 3)

Les dieux sont honorés dans de nombreux lieux : le laraire dans la maison, les tombes lors des fêtes des morts, les sources dans la nature et surtout les sanctuaires de la cité.

Le **lاراire** est une table sacrée - autel - destiné en premier lieu, au culte des Lares, les dieux du foyer, installée dans la maison.

Le **sanctuaire** désigne un ensemble de lieu de culte avec un temple, un autel et des bâtiments annexes. Il peut être entouré d'un mur. C'est un espace sacré public.



Le sanctuaire constitue l'offrande la plus coûteuse. Il est construit avec l'argent public ou par la générosité d'un bienfaiteur qui attend en retour la reconnaissance de ses concitoyens et des dieux.

À Langres, le temple est gaulois. C'est un fanum c'est-à-dire un temple de plan carré.

Monnaies et sanctuaires

(panneau 4)

On trouve souvent des monnaies dans les sanctuaires. Elles sont simplement jetées dans le temple ou déposées dans des réceptacles.

C'est le contexte de découverte (comme une grande quantité dans un espace restreint) qui permet de comprendre si elles sont une offrande ou seulement des monnaies perdues.

Les monnaies dont on connaît souvent leur date d'émission permettent parfois d'estimer une date « d'utilisation » des sanctuaires.

Observe bien l'objet représentant un couple de divinités et la fente entre les deux.

Regarde aussi l'arrière de la statuette



Quel est cet objet ? Pour le savoir, remplace chaque nombre par la lettre qui lui correspond :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

20 / 9 / 18 / 5 / 12 / 9 / 18 / 5

.....

Il sert à déposer les pièces de monnaie. On l'appelle aussi tronc monétaire.

L'argent des dieux

(panneau 5)

À partir de la fin du 1er siècle après J.C en Gaule, au lieu de donner définitivement les monnaies aux dieux, on autorise leur récupération. C'est ce qu'on appelle la stips.

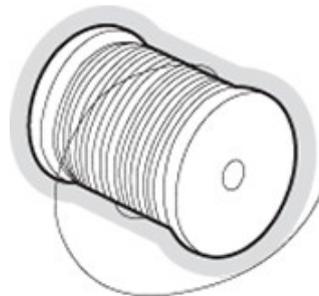
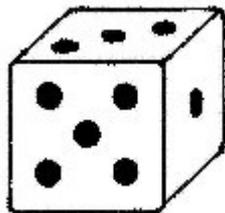
Cette monnaie récupérée peut servir à financer l'entretien, l'embellissement ou le fonctionnement du sanctuaire.

Honorer, banqueter, prier, donner

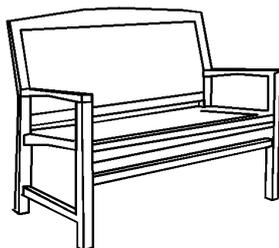
(panneau 6)

On connaît les manières d'honorer les dieux par l'étude des textes et inscriptions antiques, par l'observation des représentations et par les résultats des recherches archéologiques.

Les rituels sont nombreux et variés. Pour en découvrir quelques exemples, résous les rébus suivants :



..... ou procession



Q'



..... ou repas

Le sacrifice ou l'offrande universelle

(panneau 7)

Le rite principal des religions gallo-romaines, laissant peu de traces archéologiques, est le sacrifice.

Le **sacrifice** est l'offrande faite à une divinité, caractérisée par la destruction (réelle ou symbolique) ou l'abandon volontaire de la chose offerte.

L'offrande du sacrifice peut être constituée de gâteaux, de fruits, de vin ou d'un animal abattu pour l'occasion.

On parle alors d'immolation du latin *immolare*, saupoudrer de farine salée, geste fait avant la mise à mort, et qui s'accompagne de vin versé sur le front de l'animal.



Regarde bien cette représentation.

Que tient le prêtre dans ses mains ?

.....
.....

Le sacrifice peut être réalisé à tout moment par un individu, pour remercier le dieu après l'accomplissement d'un vœu, ou au moment des fêtes religieuses, d'une manière personnelle ou collective.

La diversité des offrandes

(panneau 8)

Les objets offerts aux dieux sont de nature diverse : aliments ou représentations d'aliments, objets personnels, objets du quotidien, objets conçus exprès et souvent miniaturisés, etc.

Observe bien les différentes vitrines et donne des exemples d'offrandes :

Objets personnels ou du quotidien :

.....

Objets miniaturisés :

.....

Le vœu comme contrat

(panneau 9)

Dans le contrat du donnant-donnant, l'offrande donnée après la réalisation du vœu est appelée *ex-voto* .

On reconnaît les *ex-voto* par l' inscription *VSLM* c'est-à-dire *Votum Solvit Libens Merito*, « il s'est acquitté de son vœu de bon cœur, comme de juste ».



Sur cette dédicace, tu peux lire le nom du dieu remercié pour un vœu exaucé. Petit indice, cette pierre a été retrouvée à Lausanne, en Suisse, où de nombreux Gallo-romains étaient des navigateurs sur le lac Léman.

.....

Les occasions du vœu

(panneau 10)

Les Gallo-romains s'adressent aux dieux pour toutes les occasions liées à leur « sauvegarde » : la santé de soi, de sa famille et de l'empereur ; la protection de ses biens, de son troupeau, de son rang social...

Les offrandes prennent alors la forme de la protection souhaitée : pour des problèmes de vue, des yeux sont représentés sur des plaques en tôle de bronze.



Pour mieux comprendre leurs préoccupations, observe les vitrines et associe les ex-voto aux demandes initiales.

ex-voto	association	demande
1-Bébé emmailloté		a-Santé de l'empereur
2-Yeux	2e	b-Protection du troupeau
3-Pied		c-Réussir à avoir un enfant
4-Monnaie		d-Santé des enfants
5-Parties génitales		e-Problèmes de vue
6-Seins		f-Entorse / problème au talon d'achille
7-Sabot de taureau		g-Allaitement

Après l'exposition : dépotoir ou recyclage ?

(panneau 12)

Les ex-voto sont exposés à l'intérieur ou à l'extérieur des sanctuaires : leur accumulation tend à prouver l'existence et la puissance divine.

Pour faire de la place, les offrandes sont déplacées et déposées dans des « dépotoirs à offrandes ». Les monnaies peuvent servir à réparer le temple, les objets en bronze peuvent être fondus et servir à fabriquer de nouvelles offrandes....

Le vase de Rufus, découvert par les archéologues au sanctuaire des Sources de la Seine, était rempli de pièces de monnaies. Lors du don initial du vase, celui-ci contenait des céréales. On pense qu'il a été déplacé et utilisé comme dépôt d'offrandes.



Et aujourd'hui ?

Certaines pratiques perdurent comme les ex-voto (moins nombreux et de formes différentes) dans certaines églises d'Europe et l'offrande de monnaies, sous la forme de jet de pièces dans une fontaine.

Et certainement bien d'autres encore...

Autour de l'exposition

<p style="text-align: center;">Visites commentées</p> <p>dim 15/05, 22/05, 5/06, 3/07, 24/07, 21/08, 28/08, 4/09 à 14h30 et 16h et jeu 30/06 à 12h30</p> <p><i>Durée 1h - gratuit - sur réservation uniquement pour la séance du 30/06 au 03 80 48 83 70</i></p>	<p style="text-align: center;">Conférences</p> <p>Vœux et dons aux dieux du côté de l'Helvétie romaine par Véronique Rey-Vodoz, conservatrice du musée romain de Nyon. jeu 26/05 à 18h30 <i>Durée 1h - gratuit - sans réservation</i></p>
<p style="text-align: center;">Rendez-vous des familles</p> <p>« Monima, matrone de la société gallo-romaine », un spectacle conté de Corinne Duchêne</p> <p style="text-align: center;">mer 22/06 à 16h <i>Durée 45 mn – gratuit - sans réservation à partir de 6 ans</i></p>	<p>Les offrandes monétaires dans les sanctuaires par Laurent Popovitch, maître de conférence à l'Université de Bourgogne. jeu 23/06 à 18h30 <i>Durée 1h – gratuit - sans réservation</i></p> <p>Quand les dieux prêtent aux hommes : trésors de sanctuaires et caisses publiques dans l'Antiquité gréco-romaine par Michel Aberson, chargé d'enseignement à l'Université de Lausanne. jeu 07/07 à 18h30 <i>Durée 1h - gratuit - sans réservation</i></p>
<p style="text-align: center;">Nocturne</p> <p>un spectacle conté de Corinne Duchêne, suivi d'une visite commentée et d'un atelier.</p> <p style="text-align: center;">mer 22/06 de 19h à 21h <i>Gratuit – sans réservation</i></p>	<p>Deux fouilles de sanctuaires exemplaires : Crain (Yonne) et Menestreau (Nièvre) par Jacques Meissonnier, ancien conservateur au service régional de l'archéologie. jeu 08/09 à 18h30 <i>Durée 1h - gratuit - sans réservation</i></p>
<p style="text-align: center;">Atelier ex-voto pour adultes</p> <p style="text-align: center;">dim 12/06 à 14h30</p> <p><i>Durée 2h - gratuit - sur réservation au 03 80 48 83 70 à partir du 30 mai</i></p>	

Musée Archéologique de Dijon
5 rue Docteur Maret

Adresse postale
Mairie de Dijon
Musée Archéologique
CS 73310
21033 DIJON CEDEX

Tel : 03.80.48.83.70

Fax : 03.80.48.83.71

museearcheologique@ville-dijon.fr

Entrée gratuite

Ouvert tous les jours sauf le mardi
de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h
Fermeture le 14 juillet